

**TIR EN SALLE  
CHAMPIONNAT D'EUROPE**

**LASKO (SLOVENIE) DU 14/02/22 AU 19/02/22**

Le nombre de places pour ce championnat est de 3 tireurs maximum pour chaque catégorie : femme et homme, arc classique, arc à poulies et arc nu, junior et senior.

La procédure de sélection est ouverte à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison sportive 2022, de nationalité française.

**EPREUVE DE SELECTION**

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer doit faire acte de candidature par mail ([a.reculet@ffta.fr](mailto:a.reculet@ffta.fr)) en indiquant la catégorie d'âge et d'arme dans laquelle il souhaite concourir avant le 10 décembre 2021, le tout doit être accompagné d'une copie numérisée d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité dont la date de validité doit être ultérieure au 28 février 2022) et pour les mineurs, d'une copie de l'autorisation de sortie du territoire.

L'épreuve de sélection consiste à réaliser un score en compétition officielle, au format de 2×18 m sur un trispot de 40 cm pour les arcs classiques et les arcs à poulies et sur un blason de 40 cm 10 zones pour les arcs nus, inscrite au calendrier de la FFTA ou de la WA<sup>1</sup> :

- Lors de la période allant du 7 au 9 janvier 2022

et

- Lors de la période allant du 21 au 23 janvier 2022 pour les archers arc classique et arc nu,
- Lors de la période allant du 28 au 30 janvier 2022 pour les archers arc à poulies.

Chaque archer ne doit prendre part qu'à un seul départ sur une seule compétition lors de chacun de ces deux week-ends. Si un archer prend plus d'un départ sur une compétition ou prend part à plusieurs compétitions lors d'un même week-end, seul le plus mauvais score dudit week-end est pris en compte.

A l'issue des deux week-ends, un classement est effectué à partir de la somme des scores réalisés lors de chacun des deux week-ends, dans les différentes catégories. En cas d'égalité, le meilleur score sur une des deux compétitions sera pris en compte pour départager les archers.

L'équipe de France qui participera au championnat d'Europe sera :

- Composée du premier archer du classement final de l'épreuve de sélection, à condition d'avoir réalisé au moins une fois les minimas de score suivants :

		Arc classique	Arc à poulies	Arc nu
Senior	Femmes	578 points	584 points	518 points
	Hommes	588 points	594 points	548 points
Junior	Femmes	570 points	576 points	503 points
	Hommes	580 points	585 points	533 points

- Complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection.

La sélection définitive pour le championnat d'Europe sera effective le 24 janvier pour les catégories arc classique et arc nu et le 1<sup>er</sup> février pour la catégorie arc à poulies.

<sup>1</sup> Dans le cas d'une compétition organisée à l'étranger, l'archer concerné doit faire parvenir sa feuille de marque à [a.reculet@ffta.fr](mailto:a.reculet@ffta.fr) au plus tard le lundi suivant ladite compétition.

Les archers ainsi sélectionnés s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions jusqu'à la fin du Championnat d'Europe, conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux. Celui-ci vous sera communiqué dès réception votre inscription.

*Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection*

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs. En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.